

60660 - MAIRIE DE SAINT-VAAST-LES-MELLO
Téléphone : 03.44.27.10.02

Envoyé en préfecture le 22/09/2022
Reçu en préfecture le 22/09/2022
Affiché le 
ID : 060-216005942-20220915-D50_2022-DE

CESSION A TITRE ONEREUX DU MOBILIER SCOLAIRE, MATERIELS DE BUREAU
ET INFORMATIQUE DE L'ANCIENNE ECOLE

Date de convocation:

12.09.2022

Date d'affichage

12.09.2022

N°050/2022

Membres élus : 15

Présents: 9

Abstention : 0

Pour: 13 – Contre :0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le quinze septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Médiathèque, annexe contigüe de la Mairie, en séance publique sous la présidence de Nathalie VARLET, Maire.

Étaient présents : Madame Nathalie VARLET, Madame Marie-Anne LEROY, Monsieur Patrick NODO, Madame Maud LETURQUE, Madame Sandrine FASSI, Madame Maryline VIVIER, Monsieur Christian TRIN, Madame Marine FILIPIDIS, Monsieur Sébastien GOUSSET.

Étaient absents excusés : Monsieur Eric MANESSE donne pouvoir à Monsieur Sébastien GOUSSET, Madame Sandrine LE GOVIC donne pouvoir à Monsieur Patrick NODO, Monsieur Mikael JEAN donne pouvoir à Madame Sandrine FASSI, Monsieur Kévin CLEROY donne pouvoir à Madame Marie-Anne LEROY.

Etaient absents : Monsieur Laurent DEGLAVE, Madame Manuella DUROYAUME.

Formant la majorité des membres en exercice,

Monsieur Christian TRIN est élu secrétaire de séance.

Rapporteur : Madame le Maire

Par courrier du 1er juin 2022, la commune du Mesnil-en-Thelle ayant eu connaissance d'une fermeture de classe sur Saint-Vaast-lès-Mello nous sollicitait pour le prêt de meubles scolaires, suite à l'ouverture de 4 nouvelles classes en cette rentrée au sein de son école.

Une cession à titre onéreux d'une partie du mobilier scolaire, matériels de bureau et informatique de l'ancienne école de Saint-Vaast-lès-Mello a alors été proposée à la commune du Mesnil-en-Thelle.

Après vérification des prix pratiqués sur le marché du neuf, il est proposé un prix de cession de 13 000 € pour l'ensemble des éléments composant cette cession et tenant compte de leur état d'usure respectif.

Cette proposition financière a été acceptée par la commune du Mesnil-en-Thelle.

Cette vente dépassant les 4600 €, une délibération du Conseil municipal est nécessaire pour autoriser Madame le Maire à céder ces éléments d'actifs dont la liste est présentée comme suit.

Désignation des biens cédés	Nombre d'unités
Lot tables doubles	25
Lot tables simples	19
Lot bureaux des maîtresses avec caissons	3
Lot étagères colonne simple	3
Lot tableaux avec éclairage	5
Caisson informatique avec mini-ordinateurs et tableau blanc interactif	1
Armoires basses métalliques	11
Grandes armoires métalliques	4
Meubles bas et desserte	2
Lot chaises	111
Lot bancs	5
Lot tables rondes, rectangulaires et ovales	7
Lot patères jaunes et noires	5
Lot meubles casiers	3
Lits /draps / protège matelas	23
Petite cuisine jouet	1
Petit berceau jouet	1
Horloge murale	1
Placard suspendu blanc sanitaires	1
PRIX DE VENTE TOTAL	13 000 €

VU :

-le Code Général des Collectivités Territoriales

-le Code Général de la Propriété des Personnes publiques et notamment son article L2221-1.

CONSIDERANT :

-l'intérêt porté par la commune du Mesnil-en-Thelle pour l'acquisition du mobilier scolaire, matériel de bureau et informatique de l'ancienne école.

-l'inutilité pour la commune de conserver les biens meubles de l'ancienne école dans leur grande majorité, le nouveau groupe scolaire ayant été doté de nouveaux éléments plus harmonieux et adaptés aux nouveaux besoins pédagogiques.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide:

D'AUTORISER la cession à titre onéreux du mobilier scolaire, matériels de bureau et informatique de la liste détaillée ci-dessus.

DE CONSENTIR ladite cession pour un prix global s'élevant à la somme de 13 000 € (treize mille euros) au bénéfice de la commune de Mesnil-en-Thelle. Les titres de paiement correspondant seront émis à l'intention de cette dernière dès l'entrée en vigueur de la présente délibération.

D'AUTORISER Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme au registre.

Le 20 septembre 2022



Le Maire

Nathalie VARLET